

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse fait partie des 6 établissements publics de l'Etat dédiés à la protection de l'eau et garants de l'intérêt général. Elle couvre **5 régions en tout ou partie** : PACA, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté et Corse.

L'agence de l'eau repose sur un principe de justice fiscale, où les payeurs sont solidaires. Elle collecte des redevances auprès de toute personne qui prélève de l'eau ou en altère la qualité, pour la redistribuer sous forme d'aides financières à ceux qui agissent pour sauver l'eau.

L'agence Rhône Méditerranée Corse consacre **plus de 500 millions d'euros** chaque année à l'assainissement, à la restauration des milieux aquatiques, à l'accès à l'eau potable, à la protection des captages d'eau, à la lutte contre les pollutions industrielles et aux économies d'eau. Elle suscite des projets portés dans des contrats de rivière ou des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Son action s'inscrit dans le cadre commun que se donne la communauté de l'eau pour aller vers le bon état des eaux : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

L'agence en chiffres

25 % du territoire français

14 millions d'habitants

20 % de l'activité agricole et industrielle nationale

13 000 km de cours d'eau

366 collaborateurs

500 millions € de budget par an

2015 en chiffres

1€ de l'agence de l'eau = 3€ d'investissement dans l'économie locale

14 000 emplois permanents pour le programme « Sauvons l'eau »

45,9 millions de m³ d'eau économisés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

3,63€/m³, c'est le prix de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse contre 4,02€/m³ en moyenne en France

135 barrages et seuils qui barrent un cours d'eau ont été rendus franchissables

1200 chantiers engagés pour la restauration du fonctionnement naturel des rivières

Une gestion concertée grâce à un « Parlement de l'eau »

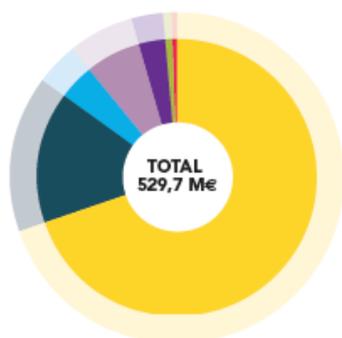
Le comité de bassin est une assemblée regroupant les différents acteurs, publics et privés, agissant dans le domaine de l'eau. Son objectif est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée et le comité de bassin de Corse comptent respectivement **165 et 40 membres**. Parmi leurs missions : l'élaboration et le suivi des SDAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), la fixation des taux de redevances, la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, la consultation sur les projets d'ouvrages et d'aménagements.

Dans le cadre fixé par les politiques nationales et européennes de gestion de l'eau, l'agence de l'eau met en œuvre les orientations définies par les comités de bassin. Elle est administrée par un conseil d'administration.

Les redevances de l'agence de l'eau : une fiscalité environnementale moderne

Recettes émises en 2015
(en M€)



Les redevances mutualisent les ressources des contribuables pour les affecter, par subvention, aux enjeux prioritaires de la politique de l'eau. Elles lissent ainsi le prix de l'eau pour les usagers.

La justice fiscale est la priorité de l'agence de l'eau. L'année 2015 a ainsi été marquée par un haut niveau de contrôle fiscal et une recherche de nouveaux redevables : 155 contrôles ciblés ont conduit à des redressements fiscaux de 567,2 k€. La recherche de nouveaux redevables en a identifié 99 pour un montant cumulé de redevances de 232,8 K€.

Le principe pollueur-payeur mis au service des économies d'eau

Avec pas moins de 40 % de son territoire en déficit d'eau et le changement climatique qui arrive, l'agence a augmenté sur les premières années de son programme d'actions 2013-2018 le signal prix de la redevance prélèvement et doublé les taux sur les territoires en déficit des SDAGE.

Pour inciter les communes à se lancer dans la lutte contre les fuites des réseaux d'eau, la loi a choisi de recourir à la redevance sur les prélèvements pour l'eau potable. Toute collectivité qui n'avait pas réalisé le diagnostic de ses réseaux au 31 décembre 2014 a vu sa redevance doubler. En 2016, la redevance est également doublée en l'absence de plan d'actions pour résorber les gaspillages.

« Sauvons l'eau ! »



Le programme « Sauvons l'eau ! » fixe les priorités de financement et les champs d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2013-2018.

Il décrit, à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les dispositifs de l'agence en matière de redevances et d'aides et accompagne la mise en application des directives européennes, les SDAGE (Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et les réglementations nationales.

En chiffres, le programme consacre **plus de 3,6 milliards d'euros sur 6 ans** au service du bon état des eaux (entièrement financés par les redevances perçues par l'agence en application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur).

Avec comme principal enjeu **l'adaptation au changement climatique**, le programme 'Sauvons l'eau !' s'organise autour de 3 grandes thématiques :

- 1. Les économies d'eau :** avec 40 % du territoire en déficit chronique d'eau, les bassins Rhône Méditerranée et Corse doivent très sérieusement faire face à la question de l'économie de l'eau. Que ce soit en ville, dans l'agriculture ou dans l'industrie, le potentiel d'économies d'eau est vaste, et l'agence de l'eau s'est fixé un objectif ambitieux avec l'économie, chaque année, de 20 millions de m³ d'eau.
- 2. La protection de l'eau contre les pollutions :** 50 % des nappes sont polluées au-delà des normes de qualité : pesticides, résidus de médicaments, substances chimiques, composés organiques, métaux... Pour régler durablement la question de la pollution par les pesticides il faut avant tout porter le combat au niveau des captages. Mieux que quiconque, ce sont les collectivités qui pourront fédérer cette action collective engageant tous les utilisateurs de pesticides.

L'objectif est ambitieux mais atteignable, puisque seulement 3 % de la surface agricole utile est en fait concernée par les 210 captages les plus atteints du bassin Rhône Méditerranée.

- 3. La protection des zones humides et des cours d'eau :** le constat est sans appel, 2/3 des rivières sont en mauvais état écologique ou ont subi des déformations physiques (baisse des débits, berges rectifiées, seuils et barrages...) et 1/3 des zones humides ont disparu en 20 ans.

La restauration des rivières abîmées et des zones humides sont donc une priorité pour l'agence de l'eau qui engage plus de 410 millions d'euros afin de rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments sur 600 seuils et barrages, restaurer 100 km de rivières et 10 000 hectares de zones humides.

En Corse, la priorité est l'équipement performant des ouvrages d'eau potable et d'assainissement, notamment en zone rurale, de plaine et de montagne.

Le SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE est un **document de planification** pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Il fixe pour 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau pour un bon état des eaux d'ici 2021.

Fin 2015, les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse ont adopté leur Schéma d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, le changement climatique est au cœur du SDAGE 2016-2021 avec, notamment la proposition du retour à l'équilibre quantitatif de 85 bassins versants et masses d'eau souterraines et l'objectif de compenser à hauteur de 150 % les nouvelles surfaces imperméabilisées en zone urbaine.

Parmi les autres avancées majeures : **l'amélioration de la qualité de l'eau pour la santé humaine** (identification de 267 captages prioritaires contre 210 jusqu'ici) et **l'intégration des enjeux de la mer Méditerranée et de la lutte contre les inondations**.

En Corse, l'action du SDAGE 2016-2021 porte sur le renforcement de l'équipement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes rurales et la restauration des rivières abîmées.

Le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique

Le préfet coordonnateur de bassin, le président du comité de bassin Rhône-Méditerranée et les présidents des cinq conseils régionaux de Franche Comté, Bourgogne, Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc Roussillon ont adopté le 28 mai 2014 un plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Grande première en France, il s'appuie sur les nouveaux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) et les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et nourrit les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) pour réduire la vulnérabilité des territoires et apporter à leurs gestionnaires des propositions d'actions ciblées autour de 3 thématiques :

- **Retenir l'eau dans les territoires**, en ville comme à la campagne, pour laisser les nappes se recharger et retrouver les vertus d'infiltration des sols. Avec comme bénéfices des crues moins violentes et des nappes plus pleines, un étalement urbain moins fort et des îlots de chaleur mieux combattus.
- **Chasser le gaspillage d'eau** d'ici 2030 en réduisant les fuites des réseaux d'eau et en rendant l'agriculture moins dépendante.
- **Redonner un espace de bon fonctionnement aux rivières**, pour les aider à s'adapter au changement climatique. Pour cela, le plan préconise de repenser l'occupation de l'espace en restaurant les champs d'expansion de crues sur 20 % du linéaire des cours d'eau d'ici 2050 et en préservant les zones humides, véritable éponge naturelle pour retenir l'eau dans le sol.

Les mesures du plan et ses cartes de vulnérabilités sont inscrites dans le SDAGE 2016-2021.

L'accompagnement des territoires pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

A compter du 1^{er} janvier 2018, la loi attribue une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi). Cette loi crée notamment les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB). Fondamentalement, l'objectif est de redonner leur juste espace aux rivières, et augmenter ainsi les services que la rivière rend à la population comme l'agrément touristique, le réservoir de biodiversité, la source d'eau potable...

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse met donc son expertise à la disposition des communautés de communes pour les guider dans ces évolutions et définir la manière de transférer ou déléguer la compétence à des syndicats mixte de rivière qui gagneront à disposer de toute la compétence GEMAPI et de moyens humains suffisants pour monter les projets.

L'agence a ainsi doublé ses moyens pour les milieux (414 M€), et est prête à les déployer sur la GEMAPI.

Remettre les rivières et les zones humides au cœur du territoire

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, deux-tiers des rivières sont en mauvais état écologique et ont subi de graves déformations physiques, et un tiers des zones humides ont disparu en 20 ans. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage au quotidien contre le « tout béton » afin de rétablir le fonctionnement et la physionomie naturels des cours d'eau et de rendre aux rivières leur rôle naturel et leur espace de vie.

Objectifs : rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments sur 600 seuils et barrages, restaurer 100 km de rivières et 10 000 hectares de zones humides.

414 millions € d'aides
pour restaurer les rivières :
des moyens doublés

135 ouvrages rendus franchissables
en 2015

Jusqu'à **80%** d'aides pour aménager
ou supprimer des seuils en rivières

Gérer l'eau au naturel : une solution simple pour l'adaptation au changement climatique

Au fil des années, l'homme a voulu maîtriser la rivière en bétonnant les berges, en construisant des barrages ou en mettant en place des seuils. Or ces aménagements artificiels ne permettent plus aux sédiments de s'écouler, ni aux poissons de circuler librement. Pire, ils aggravent les crues et génèrent des frais de gestion sans fin. Redonner aux rivières leur forme naturelle est le meilleur moyen de laisser la nature faire son travail, qui plus est dans le contexte actuel où le changement climatique est une réalité et où l'homme doit apprendre à s'y adapter.

- La ville Montpellier a ainsi réaménagé ses campus sur une zone de 3 ha, ce qui a permis un « zéro rejet » vers les égouts pour un coût 7 fois moins cher que le tout-à-l'égout qui obligeait à redimensionner le réseau d'assainissement.
- La ville de Longvic (21) a construit 70 logements dans un éco quartier qui va infiltrer les eaux de pluie à la parcelle et par des noues.
- En zone agricole aussi, les haies et les bandes enherbées ont un pouvoir de ralentissement de l'eau. La métropole de Lyon préserve les terres agricoles et naturelles en limitant l'extension péri-urbaine et l'artificialisation des sols, dans une logique d'infiltration des eaux.

Souvent, la restauration des rivières et des zones humides va de pair avec un aménagement du territoire, et concourt à sa mise en valeur. Les berges réhabilitées voient revenir les promeneurs et les aires de détente s'y installent. Le tourisme vert repart. La valorisation des zones humides offre de nouveaux espaces de loisir. Le développement des activités de pleine nature (sport nautique, pêche, randonnées...) crée du lien social autour de la rivière.

La restauration de lônes

Une lône est un bras d'un fleuve qui reste en retrait du lit principal. Elle est alimentée en eau par infiltration depuis la nappe alluviale ou directement par le fleuve en période de crue. Le projet engagé par le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes pour la restauration de lônes avait pour objectif de préserver 40km d'espaces de liberté pour la rivière classés en zone non urbanisable dans les documents d'urbanisme.

La seule préservation de l'espace de liberté ne suffisant pas, une recharge sédimentaire de la rivière a été effectuée grâce à 85 000 m³ de matériaux récupérés lors de travaux sur les lônes de l'Ain et sur l'Albarine.

Aujourd'hui, les résultats sont là : le lit de la rivière se stabilise sur certains tronçons ce qui protège les infrastructures, le niveau de la nappe est maintenu et la rivière conserve son attractivité pour les poissons.

Inondations, et si la rivière devenait votre alliée ?

Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



De tout temps, l'homme a voulu dompter la rivière, rectifier son cours, aménager ses rives et ériger des digues pour se protéger des inondations. Et il continue de s'installer toujours plus près de l'eau en oubliant les risques. Le ministère de l'écologie recense ainsi 11% de la population française vivant dans des zones à risque d'inondation.

Mais emprisonner les rivières dans des digues trop étroites coûte cher et a des effets pervers : on déplore chaque année des morts suite à des ruptures de digues parce que les eaux furieuses submergent les berges aménagées dès lors qu'elles ne peuvent plus s'épandre naturellement. Aujourd'hui, avec le dérèglement du climat, les épisodes pluvieux intenses tendent à devenir de plus en plus violents et obligent à revoir notre mode de gestion des rivières.

Pourtant, on peut contribuer à la sécurité des populations face aux crues tout en redonnant un fonctionnement plus naturel à la rivière. C'est l'enjeu fort de la gestion des rivières des prochaines années avec la nouvelle compétence **Gemapi** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) créée par la loi métropole de 2014 et confiée aux intercommunalités.

Des exemples concrets, déjà à l'oeuvre dans de nombreux territoires, montrent ainsi qu'une autre gestion des rivières est possible, autour de 3 idées clés : laisser plus d'espace à la rivière, ralentir les écoulements des eaux et gérer l'eau globalement par bassin versant.

Reculer les digues

En cas de crue, le confinement et l'étroitesse des rivières serrées entre les digues sur berges accélèrent les débits et empêchent les eaux de **s'épandre dans le lit majeur**. Les rivières débordent et inondent avec encore plus de force les habitations riveraines plus en aval. La nouvelle gestion des rivières, c'est **reculer les digues** quand c'est possible de façon à mieux les dimensionner pour augmenter la capacité d'écoulement de l'eau, réduire sa vitesse et limiter les coûts d'entretien. A Talinges (Haute-Savoie), le coût de la réfection de la digue des Thézières a été estimé à 3 millions d'euros contre 1,2 millions pour un recul de l'ouvrage : soit une économie de près de 2 millions d'euros, avec une efficacité démontrée lors des crues du printemps 2015.

Laisser plus d'espace à la rivière, c'est aussi préserver des champs d'expansion de crue dans des secteurs non urbanisés, en collaboration avec les utilisateurs de ces milieux, en particulier les agriculteurs, pour limiter l'ampleur des inondations en stockant l'eau et en écrêtant les écoulements. Dans la vallée de l'Argens (83) par exemple, il existe un vrai potentiel de 15 000 ha d'espaces naturels ou peu aménagés qui pourraient être mobilisés.

Enfin, il est nécessaire de **reconnecter la rivière avec ses zones humides et ses boisements de rive** qui peuvent stocker l'eau naturellement et la restituer pour alimenter les nappes souterraines et redonner de l'eau à la rivière l'été.

Freiner le débit de l'eau

Une rivière dont on a rectifié le tracé accélère la vitesse des eaux lors des crues et aggrave les inondations à l'aval. Près de 50 % des cours d'eau ont subi ce type d'aménagements.

La solution est de **freiner l'eau de la rivière en créant des méandres, en lui laissant ses graviers** pour dissiper son énergie. Lorsque les flots ralentissent, le pic de crue est retardé, ce qui laisse plus de temps pour anticiper. Cette restauration améliore également la qualité de l'eau, sa biodiversité, ses échanges avec les eaux souterraines.

Après la renaturation du Vistre (30), les riverains constatent aujourd'hui le ralentissement des écoulements en période de crues grâce à l'effet conjugué du reméandrage, du reboisement des berges et de la restauration de zones humides qui peuvent stocker jusqu'à 40 000 m³ d'eau. La crue notable de 2005 n'a occasionné aucun dégât sur les secteurs aménagés. C'est une réussite !

Construire la solidarité amont-aval

L'union de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) sera effective au 1^{er} janvier 2018. L'occasion de rappeler une évidence : on n'a jamais vu une crue s'arrêter aux frontières d'une commune. La seule unité de gestion possible pour un cours d'eau, **c'est le bassin versant**. Beaucoup de communes et d'intercommunalités délèguent donc ces missions à des syndicats de rivière.

L'agence de l'eau met son expertise à la disposition des communautés de communes pour les guider dans ces évolutions et définir la manière de transférer ou déléguer la compétence à des syndicats mixtes de rivière. Elle lance un appel à projets de 25 M€ pour financer leurs opérations de gestion des milieux aquatiques qui concourent à la prévention des inondations. Elle a déjà doublé ses moyens pour les milieux à un niveau considérable de 414 M€ dans son programme d'actions sauvons l'eau (2013-2018), et est prête à les déployer sur la Gemapi.

Un plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

Le tabou qui voulait que parler adaptation c'était être défaitiste dans la lutte contre le changement climatique est dorénavant brisé, notamment parce que les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir : disparition des glaciers, saisons bousculées, sols qui s'assèchent l'été, et les scientifiques promettent une baisse de 30% du débit du Rhône l'été en 2050.

Tous les territoires construisent aujourd'hui des plans climat-énergie territoriaux (PCET, créés par le Grenelle). Les 5 présidents de régions du Sud-Est, le préfet de bassin et le président du comité de bassin ont ainsi adopté le 28 mai 2014 un plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Grande première en France, ce plan très concret apporte aux territoires des propositions d'actions neuves, locales et prêtes à l'emploi autour de 3 axes :

1. Désimperméabiliser les sols, pour laisser les nappes se recharger

Après des décennies passées à vider l'eau de nos territoires, à drainer et rectifier les cours d'eau, nous savons désormais qu'il faut la retenir et l'infiltrer vers les nappes qui sont la réserve d'eau la moins chère pour demain.

En ville, les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriaux (SCOT) pourront compenser à hauteur de 150 % les nouvelles imperméabilisations en zone urbanisées par la création de bassins d'infiltration, fossés, noues ou « jardins de pluie ».

Ces solutions simples d'infiltration de l'eau vers les nappes peuvent aussi faire gagner de l'argent :

- La ville Montpellier a ainsi réaménagé ses campus sur une zone de 3 ha, ce qui a permis un « zéro rejet » vers les égouts pour un coût 7 fois moins cher que le tout-à-l'égout qui obligeait à redimensionner le réseau d'assainissement.
- La ville de Longvic (21) a construit 70 logements dans un éco quartier qui va infiltrer les eaux de pluie à la parcelle et par des noues.
- En zone agricole aussi, les haies et les bandes enherbées ont un pouvoir de ralentissement de l'eau. La métropole de Lyon préserve les terres agricoles et naturelles en limitant l'extension péri-urbaine et l'artificialisation des sols, dans une logique d'infiltration des eaux.

L'agence de l'eau a lancé un appel à projets sursouscrit de 20 millions d'euros en 2014 sur la gestion des eaux pluviales. Les collectivités sont prêtes à s'engager dans la voie de la désimperméabilisation. Les projets d'infiltration des eaux sont peu chers (40% des projets ne dépassent pas 100 000 €) pour des fossés, toitures végétalisées, dispositifs de récupération et réutilisation des eaux de pluie...

2. Chasser le gaspillage d'ici 2030

Face aux fuites très importantes des réseaux et irrigations du territoire Rhône Méditerranée Corse, le bassin s'est fixé, pour la première fois en France, un objectif de date pour le retour au bon rendement des réseaux d'eau destinés à la consommation humaine. Cet objectif est atteignable étant donné que l'agence de l'eau a doublé ses moyens financiers sur les économies d'eau et enregistre des records actuellement (45,9 Mm³/an économisés en 2015, soit la consommation d'une ville de 700 000 habitants).

3. Renforcer les défenses des milieux aquatiques et préserver la biodiversité

Il est impératif de redonner à la nature ses capacités d'adaptation naturelles au changement climatique. Le plan conclut à la nécessité de repenser l'occupation de l'espace en rouvrant les champs d'expansion naturelle de crues sur 20 % du linéaire des cours d'eau d'ici 2050 et en rouvrant les zones humides latérales, éponge naturelle pour retenir l'eau dans le sol.

Tel a d'ailleurs été le choix de la haute vallée de l'Aude qui restaure ses tourbières pour soutenir les débits de ses rivières en été. Ces zones humides sont ainsi capables de retenir autant d'eau que les barrages de Matemale et Puyvalador sur l'Aude.

Sur le littoral Méditerranéen, l'agglomération du Pays de l'Or réaménage quant à lui le lido entre la Grande-Motte et Carnon : acquisition foncière, déplacement de routes et création de parking périphériques et de chemins piétonniers, création de nouvelles dunes et reconstitution du cordon lagunaire sont des réponses aux problèmes de submersion et d'érosion du littoral.

Un programme d'actions favorable à l'environnement, l'économie et l'emploi

Les territoires Rhône Méditerranée et Corse accueillent **20 % de l'activité industrielle nationale**. Avec son programme d'actions 2013-2018, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse propose à toutes les TPE, PME, ETI, multinationales de son territoire de s'attaquer à la lutte contre la pollution de leurs sites et à une gestion plus économe en eau. Cet engagement passe par des actions ciblées auprès de sites identifiées ou par des opérations collectives pour lutter contre la pollution dispersée où les entreprises sont impliquées au même titre que les collectivités. Un défi vertueux puisqu'en plus de la lutte contre les pollutions et les gaspillages, le programme permet de soutenir l'économie locale et l'emploi.

1€ investi par l'agence de l'eau permet de réaliser 3€ de travaux. La protection de l'eau agit en faveur de l'emploi, qui plus est un emploi non délocalisable

60%

des micropolluants sont d'origine industrielle ou urbaine

14 000 emplois

ont été sollicités en 2014 par le programme Sauveons l'eau

Les engagements de l'agence de l'eau

La chasse au gaspillage et à la pollution de l'eau est devenue un enjeu fondamental pour l'agence qui s'est fixé deux défis d'ici 2018 : réduire les flux de toxiques de **75 établissements industriels** et accompagner localement **45 opérations** visant à réduire les émissions dispersées.

Ainsi en 2015, 12,4 millions d'euros d'aides ont été accordées pour la lutte contre les pollutions industrielles (346 opérations) et 6 nouvelles démarches collectives portent à 41 le nombre d'opérations contractualisées depuis le début du 10^{ème} programme (6,5 M€ d'aides au total).

1. La lutte contre la pollution industrielle et les substances dangereuses

Pesticides, résidus de médicaments, substances chimiques, composés organiques, métaux ... les polluants de l'eau sont nombreux et dangereux. Se protéger de ces agresseurs c'est mener deux combats de front : en amont, au niveau des captages et des sources (cf. fiche eau & agriculture) et en aval, avec l'assainissement et le traitement des eaux usées.

2. L'utilisation rationnelle de la ressource en eau

40 % du territoire du bassin Rhône Méditerranée Corse souffre de pénurie chronique en eau. Cette situation critique va s'aggraver avec le changement climatique et l'urbanisation si rien n'est fait. D'importantes économies d'eau sont possibles au niveau industriel notamment en mettant en place de nouveaux processus, moins consommateurs, et en travaillant en circuit fermés pour recycler l'eau utilisée.

Une eau polluée, c'est l'environnement qui souffre mais aussi l'économie

La contamination de l'environnement et notamment de l'eau a des incidences socio-économiques réelles : la production d'eau potable est plus chère, les activités de loisir liées à l'eau ferment, certaines entreprises peuvent voir leur activité décliner notamment quand elle est liée à la pureté de l'eau ... La lutte contre la pollution et le gaspillage de l'eau est donc un levier économique puissant, créateur d'emplois et de compétences nouvelles.

Concrètement, **le programme de l'agence de l'eau génère aujourd'hui 10 milliards d'euros de travaux** ! L'agence de l'eau apportera 3,65 milliards d'euros de financement pour l'eau sur 6 ans, ce qui représente, par effet de levier, près de 10 milliards d'euros de travaux sur le territoire Rhône Méditerranée Corse. C'est aussi 14 000 emplois directs mobilisés pour la mise en œuvre du programme dont 10 000 pour le secteur des travaux publics, grand bénéficiaire des actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques et 2 500 emplois pour les seules actions de restauration morphologique des rivières.

Le programme est également créateur de valeur pour les territoires, certaines activités dépendent entièrement de la qualité de l'eau : c'est le cas de l'aquaculture et de la conchyliculture (3 000 emplois) et de la pêche professionnelle (4 000 emplois). La gestion durable des milieux aquatiques conditionne directement l'existence même de ces secteurs. Au-delà, les territoires traversés par des rivières en bon état écologique attirent les touristes et entretiennent une activité économique importante liée aux loisirs aquatiques.

Le poids économique du tourisme est estimé à plus de 5 milliards d'euros sur le territoire Rhône Méditerranée Corse et l'eau en est à l'origine d'une grande partie.

Arkema : la suppression de ses rejets polluants au Rhône

L'usine de Pierre-Bénite vient de mettre en service sa propre station de traitement des eaux usées afin de réduire de 98 % les rejets de métaux au Rhône. Au final ce sont 890 kg par an de substances toxiques qui n'impacteront plus la qualité du fleuve. Cette diminution très importante est rendue possible grâce à un procédé de traitement physico-chimique mis en place par Veolia, qui permettra une meilleure récupération des matières en suspensions (MES) sur lesquelles sont fixés les polluants.

Selon les études et sur la base des rejets de l'année 2011, l'usine pourrait passer, pour le cuivre, de 34 kg/an de rejets à 8 kg, pour le zinc de 173 kg/an à 5 et pour l'arsenic, de 82 kg/an à 9. Quant aux rejets de plomb et au nickel, classés par l'Europe comme substances prioritaires pour la qualité des eaux, ils seront fortement réduits : 300 g/an seront déversés dans le Rhône contre 33 kg/an pour le premier et 11 kg contre 237 kg/an pour le second. Le coût de l'infrastructure dépasse les 6,9 millions d'euros, dont la moitié financée par l'agence de l'eau.

Le site industriel de Solvay à Tavaux : une élimination radicale du mercure

D'ici 2020, il n'y aura plus en Europe de production de chlore utilisant l'électrolyse à cathode de mercure. Le site industriel de Solvay, à Tavaux, l'une des plus importantes plateformes chimiques de France, a anticipé cette évolution en remplaçant les électrolyses à mercure par une nouvelle unité utilisant des membranes d'une capacité de 240 kt/an de chlore.

Ce changement de procédé n'a que des avantages : suppression de l'impact sur le milieu aquatique et atmosphérique, meilleure hygiène industrielle en usine et réduction de 20 % de la consommation d'électricité pour l'électrolyse.

Digne-les-Bains : la chasse aux fuites d'eau

1 500 000 m³/an : c'est le volume de fuite estimé par la Régie dignoise sur son réseau. Elle a entrepris de remplacer 2700 mètres de l'ancienne canalisation d'adduction, responsable de 30 % de ces pertes en eau. Digne-les-Bains, qui vise une économie de 30m³/h et un gain de 10 % sur le rendement, a par ailleurs mis en place un suivi piézométrique de la nappe alluviale de la Bléone qui l'aidera à réduire ses prélèvements en période d'étiage.

Les territoires Rhône Méditerranée et Corse en mouvement

L'émergence de nouveaux défis, tels que le réchauffement climatique, oblige les territoires à revoir leur mode de gestion de l'eau : chasse au gaspillage en résorbant les fuites et modernisant l'irrigation, protection des zones de captage, restauration des rivières abimées, renforcement de la gestion durable de notre patrimoine de l'eau... Il s'agira pour les territoires de faire preuve d'audace et l'agence de l'eau accompagnera ceux qui s'engageront pour valoriser leur ressource en eau.

40% du bassin Rhône-Méditerranée en déficit d'eau

266 millions d'€
d'aides pour inciter aux économies d'eau

85 milliards d'€ de patrimoine à entretenir :
- 3 700 stations d'épuration
- 650 usines de traitement d'eau potable
- 270 000 km de réseaux d'assainissement et d'eau potable

Les engagements de l'agence de l'eau en faveur des collectivités

1. Économiser chaque année 20 millions de m³ d'eau supplémentaires et lutter contre le gaspillage

Pour les collectivités, c'est le moment de s'engager dans un plan d'économies d'eau. Avec le programme d'action 2013-2018, même les collectivités situées hors des zones déficitaires en eau peuvent bénéficier des financements de l'agence, d'autant plus que le diagnostic des réseaux d'eau potable est devenu obligatoire.

Si les initiatives individuelles sont nécessaires, il est indispensable d'unir ses efforts et apprendre à gérer collectivement la rareté de l'eau au sein d'un même territoire. Il s'agit avant tout de répartir l'eau de façon plus équilibrée entre ses différents usages : favoriser la concertation entre les usagers, développer les usages multiples des installations, adopter une gestion collective des ouvrages existants...

2. L'assainissement des grandes et petites villes

Après 20 ans d'efforts pour remettre à niveau le parc français des stations d'épuration, le défi de l'assainissement dans les grandes villes est gagné. Du rouge, les indicateurs de qualité des eaux sont passés au vert. Les poissons reviennent en aval des villes. À Lyon par exemple, ce sont 100 tonnes de rejets organiques quotidiens dans le Rhône qui sont désormais évités.

Ce combat mené pour sauver l'eau au niveau des grandes agglomérations, l'agence de l'eau le poursuit sur les stations des plus petites villes ainsi qu'en milieu rural. 90 % des équipements les plus anciens traitent les eaux usées de moins de 1 000 équivalents-habitants. Aujourd'hui, c'est au cœur de ces territoires ruraux que doit se porter la bataille de l'eau propre.

3. La lutte contre la pollution : les collectivités engagées dans le « zéro pesticide »

Régler durablement la question des pesticides c'est porter le combat en priorité au niveau des captages. Pour assurer une action pérenne il faut donc la volonté d'une commune, mieux que quiconque, c'est elle qui pourra fédérer une action collective engageant tous les utilisateurs de pesticides : agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers.

La loi Labbé du 6 février 2014 interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour entretenir les espaces verts, forêts et promenades accessibles au public à partir de 2016. La loi rejoint un mouvement de fond qui a déjà vu 600 collectivités passer au « zéro pesticide » : Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon, Lons le Saunier, Bourg-en-Bresse, le Grand Narbonne ...

4. Restaurer les rivières abimées

En redonnant un fonctionnement plus naturel à la rivière, l'homme se protège des crues et protège sa santé. Une rivière restaurée est mieux armée face aux pollutions. L'agence de l'eau aide les collectivités à recréer des zones d'expansion de crues, faire reméandrer les rivières, reculer ou supprimer les digues, supprimer des seuils en travers des rivières pour laisser circuler galets et poissons. Redonner leur juste espace aux rivières augmente ainsi les services que la rivière rend à la population comme l'agrément touristique, le réservoir de biodiversité ou la source d'eau potable.

A compter du 1er janvier 2018, la loi attribue une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi). L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse met donc son expertise à la disposition des communautés de communes pour les guider dans ces évolutions et définir la manière de transférer ou déléguer la compétence à des syndicats mixtes de rivière qui gagneront à disposer de toute la compétence GEMAPI et de moyens humains suffisants pour monter les projets.

5. La sauvegarde de la biodiversité

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent donc leur soutien aux actions sur la biodiversité. L'agence de l'eau soutient **la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques** (zones humides, cours d'eau, mer et littoral, ...) mais également des milieux secs (pelouses, prairies, forêts, ...) imbriqués dans des mosaïques d'habitats humides, ou situés sur des aires d'alimentation de captage, jouant ainsi leur rôle de filtre naturel des pollutions afin de préserver la ressource en eau.

6. Gérer l'eau et l'assainissement de façon durable et au bon niveau

La loi NOTRe a été promulguée le 7 août 2015. L'intercommunalité est encouragée et ses compétences élargies. En particulier, les EPCI exerceront la compétence eau et assainissement de manière optionnelle à partir du 1^{er} janvier 2018 et de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2020. L'agence de l'eau aide les EPCI et les syndicats mixtes à financer les études nécessaires à la préparation des transferts de compétences et à la création de services d'eau et d'assainissement au bon niveau et au fonctionnement durable : inventaires de patrimoine, études financières et études de structuration des services.

La commune de Saint-Ambroix : le choix d'une meilleure gestion de l'eau

Fuites sur les réseaux, mauvaise épuration des eaux, augmentation des coûts généraux de fonctionnement... Victime d'une gestion passive de la ressource en eau, la commune de Saint-Ambroix, dans le Gard, décide en 2009 de mettre en place une nouvelle politique de l'eau. Pour gérer durablement cette ressource sensible, la régie des eaux actualise ses schémas directeurs, puis lance le remplacement d'ouvrages vétustes. Menées en parallèle, la télésurveillance et la recherche de fuites permettent d'économiser plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes d'eau par an. De 34 % en 2008, le rendement des réseaux monte à 48 % dès la première année avec un objectif de 70 % pour fin 2013.

Eaux pluviales : Lyon choisit la perméabilité

La Métropole de Lyon a signé le 30 novembre 2016 avec l'agence de l'eau un contrat d'agglomération 2016-2019 qui rompt avec la politique du « tout tuyau ». La réduction de la pollution pluviale est au cœur de ce contrat. Dans le cadre du chantier de construction du tram 6, près de 11,7 hectares de sol vont être désimperméabilisés, pour un budget de 3,2 M€ (dont 1,5 pris en charge par l'agence de l'eau). Actuellement, 85% du réseau d'assainissement est unitaire. Les pluies, canalisées, s'y mêlent aux eaux usées domestiques, avec des risques de débordement et de rejet direct dans les cours d'eau, ou de surcharge des stations d'épuration.

En trente ans, la métropole a installé des alternatives au « tout tuyau » - noues (fossés végétalisés), tranchées d'infiltration, pavés en herbe...

Depuis 1995, toute construction dans l'agglomération doit gérer « à la source » ses eaux pluviales, règle renforcée en 2005.

Au final, les solutions locales d'infiltration protègent les milieux aquatiques des pollutions, luttent contre les îlots de chaleur, rechargent la nappe et sont moins chères que le « tout tuyau ».

La coopération internationale : collectivités engagez-vous !

En 2015, l'agence a soutenu 78 projets de solidarité internationale (contre 75 en 2014). Ces projets de coopération décentralisée sont autant de nouvel accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du Sud dont l'Afrique francophone et la Méditerranée (80%).

Zoom sur deux projets au Maroc et au Sénégal :

► 10 ans de coopération avec l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa Drâa au Maroc

Depuis 10 ans, l'agence de l'eau travaille en étroite collaboration avec l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa Drâa au Maroc pour échanger des pratiques dans le domaine de l'eau et mettre en œuvre des projets en termes d'eau potable, d'assainissement et de réutilisation des eaux usées sur le bassin dans la vallée du Drâa. Une redevance pour prélèvement dans la ressource en eau et pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et de gestion intégrée ont également été mis en place avec l'appui du Département de l'Hérault. Cette étude s'est concrétisée par l'élaboration de 5 projets d'alimentation en eau potable et assainissement pour 5 douars. Ces projets, d'un montant de 705 K€, sont portés par des collectivités du département de l'Hérault.

► De l'eau potable pour 4 villages sénégalais avec le soutien de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse

La Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse participe depuis 1990 à une opération de coopération internationale avec la Communauté rurale de Koar, à l'est du Sénégal. La Communauté de commune délègue à l'association Coopération et solidarité internationale une dotation annuelle d'environ 35 000 € (l'équivalent de 2,30 €/habitant) afin de mener à bien certains travaux, ainsi que des actions d'accompagnement et de formation.

Suite à des études menées sur l'eau, un important projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable des 4 villages de cette zone a été amorcé en septembre 2014. Pour concrétiser ce dossier et sensibiliser les 3 000 habitants, l'agence de l'eau a été sollicitée et a fourni une aide de 80 000 €, soit la moitié du montant nécessaire.

L'eau, un enjeu de santé publique

La dégradation de l'eau par les pollutions diffuses, essentiellement par les nitrates et les pesticides, affecte l'approvisionnement en eau potable. Pesticides, résidus de médicaments, substances chimiques, composés organiques, métaux... les polluants de l'eau sont nombreux et dangereux. Même à très faible concentration, ces composés toxiques appauvrissent la vie biologique des rivières, lacs et eaux côtières et certaines substances présentent un caractère cancérigène ou mutagène pour l'homme.

Au total, c'est **la moitié des nappes** qui est polluée au-delà des normes de qualité. Pour se protéger de ces agresseurs, il faut mener deux combats de front : en amont, au niveau des captages et des sources et en aval, avec l'assainissement et le traitement des eaux usées domestiques et industrielles.

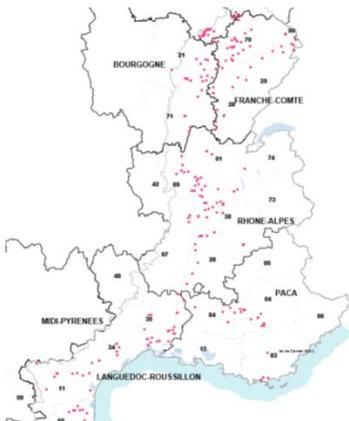
8 % de la population du bassin Rhône-Méditerranée est alimentée par une eau dont la teneur en pesticides ou nitrates ne respecte pas en permanence les exigences sanitaires

Traiter une eau polluée par les pesticides pour la rendre potable coûte **2,5 fois plus** cher que de mettre en place des mesures de prévention.

Chaque année, les pollutions par les pesticides et les nitrates coûtent aux ménages des bassins Rhône Méditerranée Corse entre **40 et 80 millions d'€** de dépollution

Les engagements de l'agence de l'eau en faveur de la santé des citoyens

1. Au niveau des captages et des sources



Restaurer la qualité des eaux brutes des captages à l'échelle de leurs aires d'alimentation est une priorité nationale pour assurer une eau potable de qualité et limiter au maximum le recours au traitement avant distribution de l'eau.

Les objectifs de restauration de la qualité de l'eau des captages sur le bassin Rhône-Méditerranée sont clairs, une liste de captages « prioritaires » est établie dans chaque département et inscrite dans le SDAGE. Cette liste recense 210 ouvrages d'eau potable, sur environ 12 000 captages que compte le bassin, qui doivent faire l'objet de programmes de lutte contre les pollutions conformément aux exigences européennes.

L'objectif est atteignable puisque seulement 3 % de la surface agricole utile est en fait concernée pour les 210 captages les plus atteints du bassin, mais pour agir il faut la volonté de la commune qui est la seule à pouvoir fédérer une action collective engageant tous les utilisateurs de pesticides, agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures, particuliers, industriels ...

2. Au niveau de l'assainissement et du traitement des eaux usées

Mercure, perchloroéthylène, benzène... l'heure est à l'action pour réduire les émissions de substances dangereuses. Une première étape en 2010-2012 a permis de mesurer les flux des principaux émetteurs industriels et urbains des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Côté industriels, 15 % d'entre eux vont devoir mettre en place des mesures de réduction de leur flux. À l'instar du site chimique de Solvay à Tavaux dans le Jura qui a radicalement éliminé le mercure de son process, ou encore de Peugeot Citroën qui améliore son procédé de peinture sur son centre de production de Sochaux (25).

Les efforts doivent aussi être menés collectivement afin de réduire les pollutions dispersées provenant d'une multitude d'acteurs sur un même territoire restreint. Dans ce cas, seule une action coordonnée avec les partenaires de ce territoire (agglomération, branche professionnelle, syndicat...) peut permettre un gain sur la qualité de l'eau.

Zoom sur l'innovation en matière de traitement de l'eau

La R&D pour lutter contre les nouvelles pollutions : la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides...) constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique. Les substances dangereuses, même à très faible concentration, dégradent la qualité de l'eau potable, les produits de la pêche et de la conchyliculture. Elles appauvrissent la vie biologique des rivières, lacs et eaux côtières. Mais plus nous apprenons à connaître ces substances plus de nouvelles apparaissent, notamment les résidus médicamenteux. Aussi, l'agence de l'eau accompagne l'acquisition de connaissances sur la contamination des milieux aquatiques par ces molécules via des projets de R&D.

Des systèmes d'assainissements producteurs d'énergie : les services publics d'eau et d'assainissement représentent 20% des émissions de gaz à effet de serre d'une collectivité (ADEME). Les récentes mises aux normes des stations d'épuration par des traitements plus poussés ont fait augmenter cette consommation énergétique, jusqu'à parfois la faire doubler. Pourtant, les eaux usées ont un grand potentiel de production d'énergie qui est aujourd'hui quasiment inexploité en France. Grâce à une unité de cogénération associée à une digestion des boues, les collectivités peuvent ainsi produire au minimum 10% de l'électricité nécessaire au fonctionnement de leur station d'épuration et également vendre au distributeur d'électricité la production électrique qu'elles réalisent et qui n'est pas autoconsommée. 5 collectivités des territoires Rhône-Méditerranée et Corse produisent d'ores et déjà de l'électricité grâce à la dépollution de leurs eaux usées : Samoëns, Villars de Lans, La Crau, Chambéry et Montpellier.

Recycler les eaux usées traitées : La station d'épuration est en pleine mutation. Véritable usine de valorisation des eaux traitées, productrice d'énergie, de matières premières, et d'eau recyclée de qualité pour arroser les espaces verts et les golfs ou irriguer les cultures, elle entre dans l'ère de l'économie circulaire. Elle apporte une solution locale d'adaptation au dérèglement climatique et au manque d'eau en donnant une 2e vie aux eaux usées. Elle devient une piste pour pallier la rareté des ressources énergétiques et contribue ainsi à l'atténuation des changements climatiques. Plus encore, en récupérant l'azote et le phosphore des eaux usées, elle offre une alternative à l'épuisement des ressources minières. Grenoble, Aix-les-Bains, Perpignan et bien d'autres font partie des collectivités pionnières.

L'assainissement des grandes villes : le pari est gagné

L'ensemble des villes de plus de 15 000 habitants sont en conformité avec la réglementation

Après 20 ans d'efforts pour remettre à niveau le parc français des stations d'épuration, le défi de l'assainissement dans les grandes villes est gagné. Du rouge, les indicateurs de qualité des eaux sont passés au vert. Les poissons reviennent en aval des villes. À Lyon par exemple, ce sont 100 tonnes de rejets organiques quotidiens dans le Rhône qui sont désormais évités.

Ce combat mené pour sauver l'eau au niveau des grandes agglomérations, l'agence de l'eau le poursuit sur les stations des plus petites villes ainsi qu'en milieu rural. 90 % des équipements les plus anciens traitent les eaux usées de moins de 1 000 équivalents-habitants. Aujourd'hui, c'est au cœur de ces territoires ruraux que doit se porter la bataille de l'eau propre.

Protection des captages d'eau : Lons-le-Saunier, la pionnière

La ville de Lons-le-Saunier a fait de la préservation de l'eau de son captage de Villevieux un projet de territoire liant agriculteurs, collectivités et citoyens. Grâce aux agriculteurs qui ont modifié leurs pratiques, la ville peut offrir aux Lédoniens de l'eau bonne à boire, débarrassée de nitrates et de pesticides. Elle a ouvert des débouchés aux produits bios du captage dans les restaurants municipaux.

Les bassins Rhône Méditerranée & Corse représentent 20 % de l'activité agricole nationale

Le changement climatique nous oblige à changer notre rapport à l'eau. De ressource abondante, l'eau est devenue une ressource précieuse, en danger, que chacun a le devoir d'économiser. Parmi les principaux polluants détectés dans les eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, les pesticides, et notamment les herbicides, mettent en danger les milieux aquatiques et la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. De par son action, l'agence de l'eau soutient les actions du monde agricole, avec des financements qui ont triplé en trois ans, pour diminuer les prélèvements dans les cours d'eau et les nappes en déficit et supprimer les pollutions dues à l'utilisation de nitrates ou de pesticides.

Traiter une eau polluée par les pesticides coûte **2,5x** plus cher qu'indemniser les agriculteurs pour ne pas polluer

Les pesticides sont la **1ère** cause de dégradation de l'eau

11,5 M€ d'aides ont été accordées en 2014 pour protéger les captages

70 Mm³ économisés en 2014, l'équivalent de la consommation d'une ville de 1 million d'habitants. 93 % des volumes économisés viennent du domaine agricole

Il est estimé que **8%** de la population du bassin Rhône-Méditerranée est alimentée par une eau dont la teneur en pesticides ou nitrates ne respecte pas en permanence les exigences sanitaires.

Les engagements de l'agence de l'eau en faveur du domaine agricole

1. Economiser pour restaurer l'équilibre de la ressource en eau

Le bon fonctionnement des milieux aquatiques est directement dépendant de la quantité d'eau dans les cours d'eau et dans les nappes. Pour atteindre le bon état des eaux, il est donc essentiel d'obtenir un équilibre entre l'eau disponible et les quantités prélevées. Les agriculteurs s'engagent pour une utilisation rationnelle de l'eau, en modernisant leur système d'irrigation (passage au goutte-à-goutte par exemple) ou en mettant en place une gestion collective de l'irrigation sur les territoires déficitaires. Ils peuvent ainsi **diviser jusqu'à 10 fois** leur consommation d'eau. Et l'investissement est rentable : l'agence de l'eau compte 2€ de travaux par m³ économisé chaque année.

Avec 45,9 millions de m³ économisés en 2015, l'objectif de 20 Mm³ est à nouveau largement dépassé. A noter que 23 % des volumes économisés viennent du domaine agricole, soit 10,6 millions de m³. La diminution des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes peut également être atteinte grâce à des méthodes de substitution de prélèvements dans d'autres ressources plus abondantes

2. Réduire les pollutions d'origine agricole

Chaque année, les pollutions par les pesticides et les nitrates imposent aux ménages français un surcoût de dépollution 400 à 700 M€. Pour mettre fin à ce gâchis et sécuriser la santé des consommateurs, il faut agir directement sur les zones à proximité des captages d'eau potable.

Ainsi, le bassin Rhône-Méditerranée a établi une liste de 210 captages « prioritaires », sur environ 12 000 captages que compte le bassin, qui doivent faire l'objet de programmes de lutte contre les pollutions conformément aux exigences européennes : diminution de l'utilisation de nitrates et de pesticides, mise en place d'aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs ...

L'objectif est atteignable, puisque seulement 3 % de la surface agricole utile est en fait concernée mais pour agir il faut la volonté de la commune. Elle est la seule à pouvoir fédérer une action collective engageant tous les utilisateurs de pesticides, agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures, particuliers, industriels ...

Les COOP viticoles s'engagent dans les mesures agro-environnementales

3 questions à Philippe Pellaton, président du Syndicat général des Côtes du Rhône et Président du domaine de Laudun Chusclan



Comment votre syndicat s'engage-t-il dans la lutte contre les pesticides ?

Nous avons mis en place une charte paysagère et lancé des opérations pilotes avec des coopératives et des vignerons indépendants. Plutôt que d'être réactifs face aux contraintes environnementales, nous voulons être moteurs pour les intégrer pleinement dans nos appellations et, à terme, faire reconnaître la dimension environnementale dans la valorisation de celles-ci.

De quelle manière ?

En janvier, nous avons lancé un audit de 18 mois avec un cabinet spécialisé et recruté une personne au service protection des territoires. Une cartographie dégagera les éléments saillants des paysages : la colline des côtes rôties, les oliviers et le lavandin de la Drôme provençale, par exemple. Puis nous utiliserons des fiches actions pour animer la charte auprès des vignerons.

Sur quels thèmes ?

Nous avons une demi-douzaine de thématiques, dont une sur la protection de la richesse en eau. Avec des actions telles que la mise en place de l'enherbement, de stations de nettoyage de matériel, la réduction des phytosanitaires... Notre objectif : ne rien imposer mais sensibiliser et susciter l'envie.

Le captage de Besançon (25) : 1 million d'euros économisé

Arrivé à une situation critique : fort taux de nitrates, présence de nombreux pesticides et de polluants divers, dépassements des normes de potabilité ... la ville de Besançon a lancé en 2004, un plan de sécurisation de la ressource à l'échelle de son bassin. Elle opte alors pour une solution collective de protection de la source : les agriculteurs se mobilisent pour réduire l'usage des herbicides (25 % en moins sur 1 300 hectares de grandes cultures), tout comme les communes et les professionnels, qui suppriment totalement l'utilisation des pesticides.

Suivis sur plusieurs années, ces efforts sont couronnés de succès : la qualité de la source d'Arcier s'améliore et aucun dépassement des normes de potabilité n'a été constaté en 8 ans. Les économies pour la ville et ses habitants sont conséquentes : 1 million € correspondant à l'achat d'une unité de traitement de l'eau et près de 100 000 euros consacrés chaque année à son fonctionnement. Le maire de Besançon conclut : « Le prix de notre eau reste l'un des plus bas de France. Et de plus, les rendements des agriculteurs ont été maintenus ! »

Le canal de Gignac (34) : mieux irriguer pour moins gaspiller

En moyenne vallée de l'Hérault, 3 500 hectares sont irrigués par le canal de Gignac. Face au manque d'eau récurrent et dans le cadre d'une politique locale d'économies d'eau et de partage de la ressource, l'Association Syndicale du canal de Gignac a décidé de moderniser le dispositif d'irrigation. 80% des agriculteurs optent pour le goutte à goutte, ce qui génère une économie de 20 millions de m³ / an et multiplie par 2,5 le débit du fleuve Hérault à l'aval de la prise d'eau. Autres bénéfiques : le développement d'une agriculture plus compétitive grâce à la maîtrise de la qualité du raisin, un gain sur les rendements viticoles et sur l'organisation du travail, et la baisse d'érosion des sols liée à la transformation des pratiques agricoles.

Le bassin de la Mare (34) : quand la concertation permet d'agir plus efficacement

Située en tête du bassin versant de l'Orb, dans l'Hérault, la Mare souffre régulièrement d'étiages sévères. En cause, des prélèvements qui n'ont cessé de croître pour satisfaire notamment l'irrigation agricole et les besoins en eau potable. Le syndicat mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a d'abord porté son attention sur l'optimisation du rendement des réseaux d'eau potable, avec des recherches de fuites sur tout le territoire. En parallèle, un travail de concertation avec les agriculteurs a débouché sur des travaux permettant de limiter les pertes dans les canaux d'irrigation, et sur l'instauration de "tours d'eau" régulant les prélèvements dans le temps. Tous les acteurs se sont mis d'accord sur le débit minimal de la rivière nécessaire au maintien de son bon état écologique. En moyenne, on observe un gain de 26% du débit d'étiage du cours d'eau. «Un tel plan de gestion, parce qu'il implique toutes les personnes concernées, a bien plus de poids qu'un arrêté préfectoral », explique Laurent Rippert, directeur du syndicat.